

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1998**

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture en couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

	10x		14x		18x		22x		26x		30x	
	12x		16x		20x		24x		28x		32x	

(A checkmark is present in the box corresponding to 26x.)

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

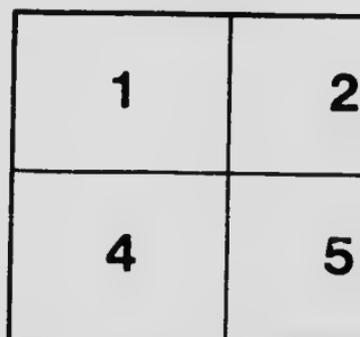
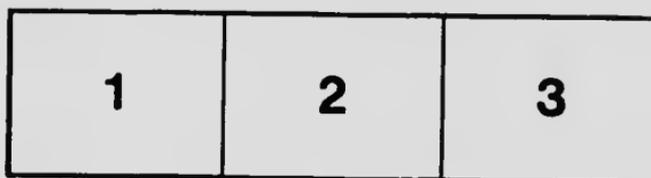
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

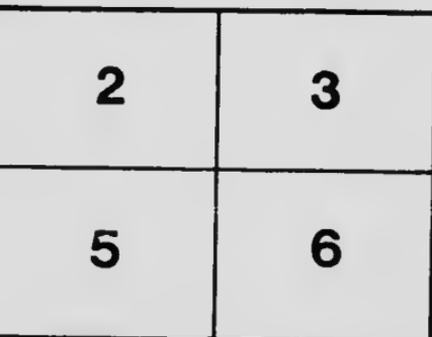
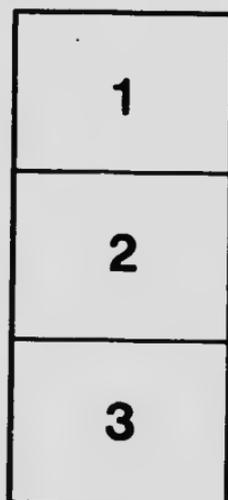
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminent par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



# La Corruption Parlementaire

## SOUS LE REGIME GOUIN

A Sir Lomer Gouin. — Un article du "Soleil" qui fait la leçon à son gouvernement. — Mousseau travaillait-il au bénéfice d'une clientèle électorale? — Mousseau, les ministres et les députés libéraux étaient-ils solidaires? — L'ex-député de Soulanges était-il une sorte de victime qui travaillait pour le bien d'une cause communne?

La supplique du "Globe" au premier-ministre. — Les accusations formidables d'un ancien secrétaire de Sir Lomer.

Au lendemain de l'arrestation de M. Roblin, au Manitoba, le "Soleil", de Québec, publiait un article qui peut être dédié à Sir Lomer Gouin, premier-ministre et procureur-général de notre province. Pourtant, le "Soleil" ne peut toujours pas être plus libéral.

On sait que depuis plusieurs années, des accusations de péculat sont portées contre des membres de la Législature de Québec. Un ancien secrétaire de Sir Lomer Gouin a publié sous sa signature, dans son propre journal, un article formidable, accusant de péculat un certain nombre de députés.

Voici un extrait de cet article à l'adresse de députés:

"Je sais tel d'entre vous qui a accepté de l'argent comme profit d'une transaction de Bourse qu'un collègue charitable avait faite pour lui à son insu, au moment où, curieux hasard—la Législature était saisie d'un projet propre à influencer la cote de certaines valeurs. J'en connais d'autres qui ont demandé, quinze, vingt, trente piastres pour voter en faveur de la modification d'un testament.

"J'en connais qui ont exigé trente, quarante, cinquante piastres pour prendre la défense des intérêts d'une personne de Montréal menacés par les empiètements d'une grande compagnie. J'en connais qui se sont faits les parrains de certains bills d'intérêt privé et qui à la dernière heure ont demandé aux intéressés des endos-

sements considérables, à défaut desquels ils se seraient évidemment défilés. Je pourrais porter des accusations précises contre au moins dix d'entre vous qui ont la voix haute et le geste fendant pour qui se permet de critiquer la conduite de la Législature."

Sir Lomer Gouin, premier-ministre et procureur-général, ne voulut pas forcer l'auteur de cet article à donner ses preuves, à déclarer les coupables ou à rétracter. Il refusa la moindre procédure contre l'accusateur.

Plus tard, éclata l'affaire Kelly. De son siège, en Chambre, le député de Terrebonne, un ancien ministre du gouvernement Gouin, accusa M. John Hall Kelly, alors député libéral de Bonaventure, d'avoir abusé de son mandat dans certaines ventes de terres, propriété de la Couronne, à M. R. N. LeBlanc, marchand de bois. Après un débat des plus violents, et sur refus du gouvernement d'accorder une enquête, l'hon. M. Prévost mit son siège au jeu. Le gouvernement fut obligé de céder.

Une enquête fut accordée, mais après quelques jours de séances, au moment où il avait été déclaré, sous serment, que M. R. N. LeBlanc avait payé \$4,000.00 à M. Kelly pour services que celui-ci avait rendus, tant pour obtenir des lots à bois que pour acheter du gouvernement Gouin les îles et les rives de l'estuaire de la rivière Bonaventure, à ce moment là le gou-

vernement Laurier nomma juges deux membres de la Commission d'enquête, les honorables MM. Weir et Roy, deux ministres du cabinet Gouin. Ces nominations eurent pour effet d'étouffer l'enquête, et le gouvernement Gouin refusant de faire nommer des successeurs à MM. Roy et Weir, l'enquête finit en queue de poisson. Le gouvernement Gouin refusa même de déposer sur la table de la Chambre les documents de la Commission.

Plus tard, le gouvernement Gouin nomma M. Kelly conseiller législatif.

L'an dernier, scandale Mousseau-Bérard.

Mousseau était président du comité des bills privés et Bérard associé du premier-ministre et de M. Rodolphe Lemieux. Une enquête fut instituée, mais Mousseau qui avait reçu de Biddinger ou de Sampson \$1,150.00 pour, disait-il, des députés libéraux, n'a pas été entendu. Il tomba malade dès l'ouverture de l'enquête et ne put se rétablir qu'au lendemain de cette enquête. Bérard refusa de parler, de crainte de s'incriminer. Deux fois, l'opposition demanda la reprise de l'enquête pour pouvoir entendre Mousseau. Sir Lomer Gouin s'y objecta. Pourquoi ? Mousseau, pouvant parler, aurait-il dit à qui il avait remis les \$1,150.00, et s'il agissait comme gérant de la Caisse électorale de son parti, ou s'il n'était qu'un infime instrument de quelques gros bonnets rouges ?

#### LE "GLOBE"

Après l'enquête — un simulacre d'enquête — le "Globe", un grand organe libéral, s'adressant à sir Lomer Gouin, s'exprimait ainsi :

"La chose remarquable à l'heure actuelle est que les membres préneurs de pots-de-vin de la Législature de Québec sont libres et que l'argent pour lequel ils ont vendu leur influence de législateurs sonne encore dans leurs poches. La démission volontaire des trois législateurs accusés n'est pas une punition. Ce n'est même pas un aveu formel de culpabilité. Si le fait de se retirer de la Chambre d'Assemblée ou du Conseil législatif après la découverte de la vénalité, devait être la seule punition frappant la corruption, les députés seraient excusables de croire que le corrompu aux goussets bien garnis est plutôt à envier qu'à condamner. Sir Lomer Gouin reconnaît sans doute que la pénalité de la démission n'en est pas une et l'opinion publique exige que ceux qui ont accepté des pots-de-vin soient poursuivis et forcés à restituer leurs profits injustifiés."

Sir Lomer Gouin ne bougea point.

On trouvera maintenant étrange que le "Soleil" pour féliciter le vernement libéral de Manitoba, condamne si vertement, par gaucherie et involontairement, il est vrai, le gouvernement et l'inqualifiable conduite de Sir Lomer Gouin. C'est ce que l'on peut appeler un vrai pa-vé d'ours.

## L'article du "Soleil"

Voici les principaux passages de cet article du "Soleil" :

"Il faut le féliciter (le gouvernement Norris) de cette initiative qui sera une revanche nécessaire de l'équité outragée depuis tant d'années par l'inique et désastreuse immunité dont jouissaient les coupables politiques, on ne sait en vertu de quelle compromission inavouée, mais trop sûrement toute puissante. Quand un pauvre diable vole une miche de pain, quand le vagabond pénètre dans le poulailler et se fait pincer tordant le cou à une poule; quand un escroc est pris la main dans la caisse, ou un tirailleur avec ses larcins dans sa poche, partout, en tout pays, sans pitié ni miséricorde, fatalement, inexorablement, le mécanisme de la

justice des hommes automatiquement déclenché se met en marche et quand il s'arrête l'individu coupable se retrouve au fond d'une prison ou d'un pénitencier. C'est réglé comme du papier de musique; personne n'y retrouve à redire. On s'étonnerait tout au contraire, on s'indignerait s'il en était autrement. Comment alors expliquer qu'un peu partout, dans tous les pays, et de tous les temps, mais il faut bien le reconnaître plus particulièrement dans les dernières décades et dans les pays de régime parlementaire, les volurs et escrocs du monde politique, les politiciens coupables de vol au détriment de la Caisse publique, d'abus de confiance, soient la plupart du temps, presque infailliblement indemnes de

toute poursuite judiciaire, à l'abri de toute sanction pénale?

"Comment surtout expliquer que l'opinion publique ait paru si totalement indifférente à des mœurs si étranges, si contraires à toute équité, à toute justice. Car, enfin, s'il est une faute qui mérite un châtement exemplaire, c'est bien celle de celui qui abuse de la confiance mise en lui, de la mission confiée pour détourner à son profit personnel ou au profit de ses desseins une partie des fonds qui lui furent confiés. Si le voleur est coupable qui risque sa liberté, sinon sa vie, pour exécuter son méfait, du moins ne trahit-il aucune confiance; il est en lutte ouverte avec la société et ses lois. C'est un ennemi de la société, mais un ennemi qui ne cache guère ses desseins.

"Mais que dire de celui qui, investi par la confiance de ses concitoyens, de la charge de protéger leurs intérêts, en profite pour frauder le trésor commun dans quelque but de profit ou d'avantage personnel que ce puisse être. Il ne vole pas seulement, il trahit. Il est doublement méprisable. Il ne devrait y avoir qu'une voix, qu'un cri pour réclamer sa punition, une punition exemplaire, dégradante. Or, c'est généralement le contraire qui se passe et au lieu de l'indignation on n'entend trop souvent que des expressions de pitié qui trahissent des sympathies bien étranges. Moralement, une trop grande partie des électeurs agit comme s'ils étaient étrangers à ces vols; de fait il leur est difficile de connaître trop souvent le bénéfice personnel qu'ils tirent AU PROFIT D'UNE CERTAINE CLIENTELE ELECTORALE QUE CES MALFAITEURS OPERENT EN POLITIQUE.

C'est ce qui explique l'impunité dont a pu jouir trop souvent cette catégorie de criminel malgré l'odieuse de leurs crimes. Même quand toute spéculation de profit personnel plus ou moins immédiat doit être écartée, il reste ceci qui est détestable mais qui est si humain;

cette solidarité dont l'esprit de parti est la manifestation la plus coutumière et qui inconsciemment rend solidaires, complices intellectuellement par suite de la similitude de vues et de but, les gens d'un même parti. Ainsi dans une armée les soldats excusent et cherchent à cacher aux yeux de l'ennemi les fautes, les erreurs de leurs chefs; ainsi les enfants envers leur famille."

"Entre compagnons d'armes on s'avoue ces choses sans réticences, mais on ne veut pas l'admettre devant l'ennemi. Vaguement pour beaucoup et même des meilleurs, il flotte dans la conscience une indéfinie conviction que le politicien coupable de tels méfaits est une sorte de victime qui travaillait pour le bien d'une cause commune et pour qui conséquemment sont acquises de droit les circonstances atténuantes. On pourrait pousser beaucoup plus à fond cet aperçu de la psychologie électorale née du parlementarisme, mais c'en est assez pour indiquer quelques-unes des principales raisons qui jusqu'ici ont créé cette sorte d'immunité dont ont bénéficié tant de politiciens véreux, malhonnêtes, ou simplement trop faibles, en tout pays."

Hein! En voilà un article bien tapé sur le nez du premier ministre de notre province!

M. Mousseau travaillait-il au bénéfice d'une clientèle électorale? Les députés libéraux, les ministres étaient-ils solidaires avec Mousseau? Mousseau est-il une sorte de victime qui travaillait pour le bien d'une cause commune — la cause libérale?

Comment expliquer que l'opinion publique de Trois-Rivières ait paru si totalement indifférente à des mœurs si étranges, si contraires à toute équité, à toute justice?

Comment concevoir qu'aux prochaines élections générales, l'électorat de la province se montrera si indifférent à des mœurs si étranges, si contraires à toute équité, à toute justice?

## LES LIBERAUX ET LE PECULAT

Un acte de bourreau en 1892, mais un devoir en 1915. —  
Roblin-Mercier-Gouin-Mousseau-Kelly.

Les journaux libéraux ne cessent pas de féliciter le gouvernement Norris qui a fait arrêter sir Rodmond Roblin et ses ex-collègues

Montague, Coldwell, Hawden. La Commission Mathers, après enquête, a fait rapport que ces ex-ministres étaient responsables du pécuniaire

que l'on avait pratiqué dans la construction du palais législatif de Winnipeg. Conséquemment, le gouvernement Norris ne pouvait pas, sans être accusé de participation, refuser de faire arrêter les accusés de la Commission Mathers.

Le "Canada", organe libéral, ajoute:

"Il est bon que, de temps à autres, un exemple éclatant soit posé devant le public, afin qu'on comprenne bien que, devant la loi comme devant la morale, voler le gouvernement est un crime aussi bien que voler un particulier. L'exemple sera éclatant parce que, cette fois, ce sont les chefs, les hauts placés, et non pas comme il arrive trop souvent, les infimes instruments qui sont mis en accusation. Nous ne voulons pas, toutefois les condamner avant qu'ils aient eu un procès régulier."

L'affirmation du "Canada" est sensée.

Par cet article, le rédacteur du "Canada" ne justifie-t-il pas l'arrestation de M. Mercier en 1892, alors que le chef au gouvernement libéral avait été condamné par une Commission Royale?

"Le gouvernement Norris, dit le "Canada", continue à remplir courageusement ses engagements envers la province, quelque pénible que soit le devoir qui lui est imposé."

N'était-ce pas pour remplir pareil engagement que le gouvernement de Boucherville accomplissait ce devoir pénible? Les libéraux de 1892 s'organisèrent vigoureusement pour surmonter l'opinion publique contre cette arrestation. Les ministres conservateurs furent traités de bourreaux, d'assassins. On monta un certain drame pour attirer l'électorat. On inventa toutes sortes de "machinations" pour soulever les pires préjugés. Qu'on dise le contraire, et nous verrons qui dit la vérité. On fit de cette affaire un roman politique.

Mercier fut acquitté par ses pairs. Les libéraux se ruèrent sur leurs adversaires avec une violence qui n'a jamais été dépassée.

Le "Canada" ne veut pas condamner Sir R. Roblin avant son procès, mais il félicite le gouvernement Norris qui l'a fait arrêter. Ses chefs ne chantaient pas comme ça en 1892.

Pourtant les chefs et les organes libéraux savent que dans l'affaire de la Baie des Chaleurs, un M. Barwick offrit de prouver que \$100,000 destinées à payer les dettes de la Compagnie, avaient été distribuées à

des chefs libéraux. Par l'entremise de M. Armstrong, le syndicat Angus Thom offrit de verser \$100,000 aux chefs libéraux s'ils obtenaient le contrat pour le chemin de fer. Le contrat fut accordé à Thom. L'affaire fut bâclée à New-York par Mercier et Pacaud. Pacaud reçut les \$100,000 et en donna une bonne partie à M. Mercier, premier ministre, et à d'autres chefs libéraux.

Dans l'affaire Whelan, Mercier reçut plus de \$50,000.00 et d'autres chefs libéraux en eurent autant, ainsi que le démontrent les témoignages rendus devant la Commission Royale, composée de M. le juge Mathieu et de MM. Mac-Master et Masson.

Les témoignages de la Commission Royale prouvent que les contrats s'accordaient alors suivant les bénéfices qu'ils devaient rapporter aux chefs du parti libéral.

Sir Lomer Gouin approuva tous les actes du gouvernement Mercier, et il fit ériger un monument au chef de ce gouvernement. M. Laurier, au moins, désapprouva l'affaire de la Baie des Chaleurs.

Le "Canada", indigné de la conduite de Roblin, Howden, Montague et Caldwell, se réjouit de voir que cette fois, ce sont les chefs, les "hauts placés" qui sont accusés, et non plus les "infimes instruments."

Dans l'affaire Mousseau, l'ex-député de Soulanges était-il un infime instrument? Dans l'affaire Kelly? Est-ce qu'il y avait des collecteurs, des "infimes instruments" de quelques gros bonnets rouges?

Le gouvernement Gouin ne devait-il pas tirer cette affaire au clair en continuant l'enquête et en forçant Mousseau à parler, en continuant aussi l'enquête sur l'affaire Kelly?

Pourquoi refusa-t-il que lumière complète fut faite sur ces deux affaires?

Un monument à Mercier et un siège de conseiller législatif à Kelly! Cela peut suffire à M. Gouin, mais pour l'électorat?

Dans la construction de la prison de Bordeaux, ce qui ne devait pas coûter \$1,000,000.00 en coûte aujourd'hui au-delà de \$3,000,000.00. Pourquoi cette différence? Les besoins de fonds électoraux? Des soucis de fortune!

Qui était le véritable entrepreneur de la Prison de Bordeaux?

Était-ce bien M. Fauzé, ce modeste petit peintre de la partie Est de Montréal?

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

MONTREAL CITY LIBRARY

1210, RUE ST-JEROME EST

MONTRÉAL H2L 1L9



